

BOEKEN LIVRES

Jean-François Henrotte et Yves Poulet, Droit des technologies de l'information – Normes belges, européennes, internationales et autres textes, Larcier 2004, 714 p.

Larcier avait publié il y a deux ans (en néerlandais) le recueil de textes normatifs du professeur Dumortier et de M. Taeymans. C'était un modèle du genre: sur 138 pages étaient recueillis tous les textes essentiels.

L'ouvrage recensé se démarque par rapport au modèle initial de plusieurs façons, outre son volume.

La sélection de textes et sa structure indiquent que les auteurs n'ont pas entendu se limiter aux aspects technologiques purs ou aux problèmes de preuve, aspects centraux dans l'ouvrage de Taeymans et Dumortier qui avaient opéré une sélection assez judiciaire des matières. La structure de l'ouvrage: commerce électronique, vie privée, e-govern-

ment, droit pénal, droit de la propriété intellectuelle, droit social, santé, droit fiscal, révèle l'ambition des auteurs. La sélection des textes est donc très large et fait la part belle aux textes de l'union européenne.

Par ailleurs l'ouvrage est annoté et contient de nombreuses références de doctrine et d'excellents aperçus des travaux préparatoires divers. Les références de jurisprudence par contre sont moins fournies.

L'ouvrage est donc tout à fait utile et pratique, notamment à tous ceux qui doivent conseiller l'entreprise. En plus, les auteurs s'engagent à le mettre à jour en permanence par leur site web...

Frans Ponet, De overeenkomst van internationaal wegvervoer/CMR (troisième édition), Kluwer, 1011 p.

Nos lecteurs connaissent l'auteur qui, dans la ligne de ses publications antérieures, apporte une nouvelle pierre, non négligeable, à la littérature juridique, toujours plus enrichissante, de langue néerlandaise en matière de transport.

La préface décrit, avec modestie mais précision et exactitude, la méthode suivie, à savoir l'examen de la jurisprudence relative au transport CMR, en cumulant les informations déjà contenues dans la première et la deuxième édition, datant respectivement de 1979 et de 1986, constituant ainsi un résumé de la jurisprudence des années 1963 à 2003.

Il ne s'agit pas, au sens traditionnel, d'un ouvrage de doctrine dans la mesure où l'auteur s'abstient volontairement de commentaires personnels, en limitant son apport à la rédaction des résumés des décisions jurisprudentielles et à leur classification, selon le procédé, auquel nous nous sommes accoutumés, consistant à décrire les diverses tendances jurisprudentielles dans l'application ou l'interprétation des diverses questions évoquées.

L'ouvrage, conçu en chapitres conformes à la logique traditionnelle, fait précéder chaque chapitre d'une table des matières très détaillée et d'une grande utilité.

La méthode suivie implique qu'il s'agit uniquement d'une description de la jurisprudence, sans référence à la doctrine, et sans donc tenir compte du caractère souvent plus systématique d'une analyse doctrinale ni des impulsions, idées nouvelles et comparaisons caractéristiques d'un ouvrage doctrinal. Ceci n'est nullement une critique de l'ouvrage mais une

constatation qu'il faut garder à l'esprit pour tirer de l'ouvrage l'utilité et l'apport incontestable qu'il donne, sans omettre de consulter par ailleurs la doctrine.

La jurisprudence ainsi réunie provient évidemment de Belgique, dans les diverses revues juridiques classiques à l'exception toutefois, curieusement, des publications, autres que très anciennes, de la *Revue de jurisprudence de Liège, Mons et Bruxelles*, du *Journal des Tribunaux* et du *Rechtskundig Weekblad*, dans lesquels l'on trouve pourtant les décisions en matière de transport qui ne sont pas toujours publiées ailleurs. L'on ne trouve pas non plus de référence aux décisions, si nombreuses et souvent si intéressantes, que l'on retrouve dans la publication, certes plus confidentielle, faite par la Belgische Vereniging voor Zeerecht – Association belge de droit maritime ("*Transportrechtspraak*" B.V.Z.-A.B.D.M.). La jurisprudence française, telle que publiée au *Bulletin des Transports et de la Logistique* et la jurisprudence hollandaise, telle que publiée dans *Schip & Schade* sont consciencieusement répertoriées, mais non les autres publications de ces deux pays. L'on trouve également un certain nombre de décisions allemandes, autrichiennes, anglaises etc., lorsqu'elles sont publiées dans des revues belges, essentiellement le *European Transport Law*, sous réserve de l'une ou l'autre décision anglaise publiée dans le *Lloyd's Law Report*.

L'outil d'information est donc riche mais, comme nulle chose au monde, il ne peut être complet ni parfait.